

SIRP SAINT-GENES / VENSAT

COMPTE-RENDU DE LA

REUNION DU 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois les vingt-neuf mars,
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité : 14
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents :
Date de convocation du Comité : 23/03/2023

PRESENTS : Mmes Guylaine DUMARCHEY, Brigitte BILLEBAUD, Carole CHALUT, Marylin BROULT, Ornella CHARTIER, Caroline CHALUT, Mr Gilles MAS, Mme HABRIAL, Mme ROIRON Floriane

ABSENTES : Odile GRUET
Excusées : Daphné FALIGUERHO, Allison CODINO

Information : Suite à la remarque de Mme Marylin BROULT concernant les repas pas équilibrés, un représentant du Gourmet Fiolant viendra en début de séance expliquer les problèmes rencontrés suite suite à un problème logistique, les choses devraient rentrer dans l'ordre.

Proposition de rajouter à l'ordre du jour :

- **Les délibérations concernant le montant de la cantine, de la garderie, la participation des communes pour les enfants extérieurs et le remboursement du transport scolaire pour les enfants scolarisés à St Genès allant à la garderie.**

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DU 18 OCTOBRE 2022

Approuvé à l'unanimité

II – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022

Exposé :

Mme Brigitte BILLEBAUD, présente le compte de gestion 2022 -

BUDGET	Section fonctionnement	Section investissement	
	Recettes de l'exercice	141 827,92€	348,60 €
	Dépenses de l'exercice	152 741,60€	0 €
	Résultat de l'exercice	-10 913,68 €	-348,60€

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte de gestion 2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents

III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Exposé :

Les résultats des comptes administratifs sont identiques à ceux des comptes de gestion établis par le service de gestion comptable de Riom.
Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente quitte la séance.

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de, Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le compte administratif.

Adopté à l'unanimité des membres présents

IV – AFFECTATION DES RESULTATS

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu les exposés de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats du Budget Principal de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
R é s u l t a t reporté	+38 202,01 €	130,08 €
Résultat de l'exercice	-10 913,68 €	-348,60 €
Situation au 31/12/22	27 288,33 €	-218,52 €

27 288,33 € au 002 en recettes de fonctionnement
-218,52 € au 001 en recettes d'investissement

Fonds de roulement : 27 069,81€

Adopté à l'unanimité des membres présents

V - TARIFS CANTINE- GARDERIE 2023-2024

CANTINE

Le tarifs cantine reste inchangé pour 2023/2024

GARDERIE

Madame la Présidente fait un bilan de l'année scolaire pour la garderie.

Madame la Présidente propose de modifier les tarifs et modalités pour la rentrée 2023-2024 avec que deux modalités.

MODALITÉS	TARIFS
PONCTUELLE	2,50 € <1h de présence à partir de 16h30 5€ > 1h de présence
ANNUELLE	400 € pour l'année 40 € par mois

Pour la garderie annuelle, possibilité de payer en une fois ou par mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les nouvelles modalités et tarifs
- **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

VI – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES ENFANTS EXTERIEURS A VENSAT

Proposition : Passer de 800€ à 1000€ suite à l'inflation et au regard des tarifs existants dans les autres communes (à priori 4).

VII DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS SCOLARISÉS À ST GENÈS ET ALLANT À LA GARDERIE DE VENSAT

Exposé : Mme la Présidente rappelle que pour la rentrée 2021 / 2022, la garderie avait été mise en place exclusivement à Vensat, une navette se fait désormais uniquement de Vensat à St Genès le matin et inversement le soir pour les enfants scolarisés à St Genès et fréquentant la garderie.

Il avait été alors décidé que les frais de transport de ces élèves seraient à la charge du SIRP sur justificatif, Il vous proposé d'autoriser Mme la Présidente à reconduire ce remboursement pour l'année scolaire 2022 / 2023 et de l'inscrire au budget 2023.

Information avant le vote du budget

Nous avons réactualisé les indemnités de deux agents qui n'étaient pas aux bon taux horaires : un agent titulaire pour un montant de 1584€ et un agent non titulaire pour un montant de 2869€. Ces montants ont été inscrits dans le budget que nous vous proposons ainsi que les charges correspondantes.

VIII VOTE DU BUDGET 2023

Décision :

Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente du SIRP ;
Le Comité Syndical prend acte, des devis seront demandés pour ces achats.

et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'adopter le budget primitif 2022 - Budget Principal qui s'équilibre de la façon suivante :

- à la somme de **172 889.00 €** pour la section de fonctionnement
- à la somme de **325.28€** pour la section d'investissement

Adopté à l'unanimité des membres présents

IX – QUESTIONS DIVERSES

Rappel du RUN BIKE le 7 avril+ (Le Cheix, Montpensier et St Agoulin) = 287 enfants

Rappel visite du site des fouilles archéologiques des enfants scolarisés à St Genés le 4 avril